

# CHARTRE éthique

**C**ette charte éthique du groupe GreenYellow, impliquant GreenYellow et toutes ses filiales, engage le groupe vis-à-vis de ses employés et des parties prenantes avec lesquelles il interagit.

Dans l'esprit des valeurs entrepreneuriales, loyales, exigeantes et solidaires qui guident ses activités, GreenYellow réaffirme solennellement son engagement à adhérer et à soutenir :

- Les droits inaliénables proclamés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- Les principes de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail sur les principes et droits fondamentaux au travail

Cette charte éthique exprime notre détermination à favoriser des engagements réciproques à long terme avec les clients, les fournisseurs, les actionnaires, les employés et toutes les autres parties prenantes.

## NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE ÉTHIQUE

1. **Respecter les lois**
2. **Appliquer les principes de transparence et de bonne gouvernance**
3. **Accepter la diversité des attentes, des besoins et des modes de vie**
4. **Défendre la dignité humaine**
5. **Promouvoir l'égalité des chances**
6. **Soutenir un dialogue sociale efficace**
7. **Appliquer des pratiques équitables**
8. **Offrir des technologies et services durables**
9. **Soutenir les personnes vulnérables**
10. **Déclarer tout comportement ou action suspects**

**N**ous comptons sur votre vigilance et votre professionnalisme pour faire respecter cette charte au quotidien, dans un esprit positif et constructif.

L'ensemble de la direction s'est mobilisée pour vous apporter le soutien et les moyens appropriés pour en assurer l'efficacité. Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter le service juridique et conformité de GreenYellow.

## ENGAGEMENT N°1

### **Respecter les lois, les principes, les normes et les réglementations nationales et internationales.**

GreenYellow s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où il opère.

Le Groupe réaffirme son engagement envers les droits inaliénables exprimés dans la Charte internationale des droits de l'homme (y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), ainsi que dans les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

## ENGAGEMENT N°2

### **Appliquer les principes de transparence et de bonne gouvernance**

GreenYellow garantit la fiabilité, la loyauté et la transparence des informations comptables, financières, sociales et environnementales qu'il communique aux parties prenantes.

Le groupe a mis en place des pratiques de gouvernance et des systèmes d'audit. Il interdit toute forme de corruption ou de malversation financière.

## ENGAGEMENT N°3

### **Accepter la diversité des attentes, des besoins et des modes de vie de nos parties prenantes.**

GreenYellow exprime sa détermination à répondre à l'ensemble des besoins et des attentes de ses parties prenantes.

## (Engagement n° 3 suite)

Le groupe entretient un dialogue constructif avec les institutions internationales, les autorités nationales et locales, les associations professionnelles, les syndicats et toute autre organisation concernée, en s'efforçant d'écouter leurs préoccupations et d'avancer ensemble.

Il respecte strictement les principes de neutralité politique.

## ENGAGEMENT N°4

### **Défendre la dignité humaine.**

Reconnaissant du fait que chaque individu apporte une contribution précieuse au groupe et à la société, GreenYellow veille à respecter la dignité des personnes sur le lieu de travail, sans intimidation ni harcèlement.

Une attention particulière est accordée à l'application des normes internationales visant à éliminer le travail forcé et le travail des enfants, tant dans l'entreprise du groupe que chez les fournisseurs contractuels.

## ENGAGEMENT N°5

### **Favoriser l'égalité des chances en matière d'embauche, de formation et d'évolution de carrière.**

GreenYellow ne tolère aucune forme de discrimination, quelle qu'en soit la raison.

Le Groupe garantit l'égalité d'accès aux emplois et aux opportunités de développement de carrière au sein de ses équipes, sur la base des seules compétences, et facilite l'accès à la formation.

Il développe des solutions adaptées pour permettre le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap ou de maladie.



## ENGAGEMENT N°6

### **Soutenir et encourager un dialogue social efficace.**

GreenYellow encourage une tradition de dialogue social au sein de l'entreprise.

Elle met tout en œuvre pour soutenir une culture de dialogue social constructif basée sur le respect mutuel, dans l'intérêt de l'entreprise et des employés.

Il respecte la législation applicable et fournit des informations justes et fiables aux représentants des employés et des syndicats en temps opportun.

Le groupe encourage les salariés à exprimer leurs attentes auprès de leur hiérarchie et des représentants du personnel.

## ENGAGEMENT N°7

### **Appliquer des pratiques équitables dans toutes ses relations d'affaires.**

GreenYellow s'engage à entretenir des relations franches et ouvertes avec ses fournisseurs, en veillant à ce que chacun soit traité équitablement, quelle que soit sa taille.

Les fournisseurs de services et d'équipements sont sélectionnés selon des critères objectifs, basés notamment sur leur capacité à fournir les services requis et dans un souci constant d'équité de traitement, conformément aux principes exprimés dans la présente Charte éthique.

Le groupe défend la liberté de concurrence et la libre entreprise et s'abstient de toute pratique commerciale susceptible d'enfreindre les lois et réglementations nationales et internationales applicables.

## ENGAGEMENT N°8

### **Offrir une technologie et un service durable.**

La qualité est l'une des valeurs fondamentales de GreenYellow. Le groupe s'engage à offrir à ses clients les produits les plus qualitatifs, les plus sains et les plus sûrs, tout en répondant à leurs attentes en matière de pratiques éthiques et de qualité de vie. Le groupe s'engage à améliorer les conditions de travail des personnes impliquées dans les projets (construction, exploitation et maintenance), conformément à la législation du travail locale et aux accords internationaux sur les droits fondamentaux au travail.

Le groupe s'efforce de préserver la biodiversité en réalisant des études d'impact sur l'environnement, en particulier pour ses centrales photovoltaïques au sol.

## ENGAGEMENT N° 9

### **Soutenir les personnes et les populations vulnérables**

GreenYellow est à l'écoute des difficultés auxquelles sont confrontées les populations vulnérables dans tous les pays où elle est implantée.

En particulier, à travers ses programmes locaux de RSE, elle s'engage à aider les populations défavorisées à accéder à l'énergie, à l'éducation et aux soins de santé.

De plus, elle soutient les organisations d'aide humanitaire en nouant des partenariats avec elles et en leur apportant une aide financière et/ou des équipements..

## ENGAGEMENT N° 10

### **Déclarer tout comportement ou action suspects.**

Chez GreenYellow, la sécurité est la responsabilité de chacun.

Chaque employé est habilité à déclarer toute action qui n'a pas lieu d'être et qui ne s'inscrit pas dans l'activité quotidienne habituelle.

Les règles d'or en matière de santé et de sécurité sont partagées à tous les niveaux, y compris par les parties prenantes externes, et définissent les droits de l'autorité en matière d'arrêt de travail ainsi que l'importance de faire part de ses préoccupations.

*En signant cette charte, je reconnais avoir pris connaissance du document et m'engage à en respecter pleinement les termes et les engagements.*

Entreprise :

Prénom :

Nom :

Fonction :

Date :

*Signature*